



Monsieur Le Préfet
Préfecture de la Sarthe
Place Aristide BRIAND
72000 Le Mans

Le Mans, le mardi 18 novembre 2025

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du 2 décembre 2025

Monsieur le Préfet,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale du département de la Sarthe de 0h à 24h **Le 2 décembre 2025.**

Afin de protester contre les attaques du gouvernement vis-à-vis des services publics en général et territoriaux en particulier.

Nous estimons que les annonces et réformes récentes du gouvernement constituent, entre autres, des attaques graves contre le statut, les droits, les conditions de travail, la rémunération et la retraite des agents territoriaux de tous les statuts, nous pouvons citer:

- **L'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite effectif**, que la réforme des retraites entend imposer, en mettant en cause l'équilibre des régimes publics, et en particulier celui des fonctionnaires territoriaux, ce qui revient à imposer aux agents une retraite plus tardive, avec des carrières plus longues, sans garanties suffisantes.
- **La remise en cause du point d'indice**, dont la valeur n'a pas été revalorisée de façon significative, entraînant une perte de pouvoir d'achat continue pour les agents publics.
- **Le durcissement des mesures liées aux arrêts maladie et aux périodes de carence**, qui pèsent sur les agents.
- **L'élargissement toujours plus important du recours aux contractuels**, la perte de garanties statutaires, la réduction des droits collectifs.
- **La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019**, dont certaines dispositions (élargissement des recrutements contractuels, modification des instances de dialogue social, flexibilisation des carrières et des mobilités, recours accru à des ordonnances, etc.) fragilisent le statut des fonctionnaires territoriaux.

De plus et c'est inacceptable, les retraité-es sont largement mis à contribution pour atteindre l'objectif d'économies sur le budget 2026. Si ces derniers restent en l'état, les retraité-es verraient une nouvelle diminution de leur niveau de vie, de même que leur accès aux services publics entravé.

Ces mesures sont vécues comme une dégradation de la fonction publique territoriale, tant au plan des droits que de la reconnaissance. Le mépris affiché à l'égard des agents, le manque de dialogue réel, la justification par des contraintes budgétaires et des équilibres financiers sans partage des efforts sont injustes et inacceptables..

En conséquence, la **C**oordination **S**yndicale **D**épartementale de la Sarthe CGT porte les revendications suivantes :

- **Augmentation du point d'indice à 6 €** pour tous les agents territoriaux, afin de compenser la perte de pouvoir d'achat accumulée, de reconnaître le travail des agents et de permettre une rémunération juste.
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique** (loi n° 2019-828 du 6 août 2019), pour restaurer un cadre de statut protecteur, limiter le contrat, préserver les garanties statutaires, réaffirmer le rôle des instances paritaires, du dialogue social, et la titularisation.
- **Abrogation de la réforme des retraites** dans sa version actuelle, et retour à un **âge légal de départ à la retraite à 60 ans**, avec durée de cotisation permettant un départ à taux plein à cet âge, ainsi que l'arrêt immédiat de toute mesure instituant des âges d'équilibre ou des reculs d'âge.
- **La reconnaissance et la prise en compte de toutes les conséquences des réformes sur les fonctionnaires territoriaux Actifs et retraités** : en termes de conditions de travail, de pénibilité, de genre, de précarité, de statuts, etc.
- **Amélioration des conditions de travail**, notamment par l'octroi de moyens humains suffisants, la réduction de la précarité et le respect du droit à la santé et à la sécurité.
- **Défense et développement du service public territorial**, avec maintien de toutes les missions de proximité au service des usagers, contre les suppressions d'emplois et les externalisations.
- **Garanties collectives renforcées** pour l'ensemble des agents : déroulement de carrière, protection sociale, droit à la formation, égalité professionnelle femmes-hommes.
- **Arrêt des réformes régressives** touchant la fonction publique (remise en cause des congés, des droits à avancement, des conditions de retraite, etc.).

C'est pourquoi, la **C**oordination **S**yndicale **D**épartementale de la Sarthe CGT épose un préavis de grève de 0 h à 24 h sur la journée du 2 décembre 2025. Afin de permettre aux salarié·es et agent·es de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail. (1)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT 72 ,

Son coordinateur
Christophe ARNAUDY

CGT TERRITORIAUX
COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE
rue d'Arcole - 72015 LE MANS CEDEX
Tél./Fax 02 43 87 68 64

- (1) La Fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements, centre d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers), préfectures, secteurs publics et privés du logement social, secteurs privés des eaux et de la thanatologie (pompes funèbres)